



Collège Charlemagne inc.

5000, rue Pilon, Pierrefonds (Québec) H9K 1G4 Tél. (514) 626-7060

RENSEIGNEMENTS DIVERS 2010-2011

1. **Examen médical :** Pour tous les élèves du Collège, **vous devez remplir le formulaire médical et le retourner au bureau de l'infirmier avant le 24 août 2010.**
2. **Ordonnances médicales :** Le personnel du Collège pourra administrer un médicament aux élèves, **uniquement** si celui-ci est prescrit par un médecin et que le parent complète et signe le formulaire « *autorisation de distribuer ou d'administrer un médicament* ». De plus, il importe de toujours remettre le contenant original identifié au nom de l'enfant.
3. **Horaire régulier d'ouverture du Collège :**
Le Collège **ouvre ses portes à 8 h et les ferme à 17 h**. L'horaire des classes est le suivant, et ce, dès le **premier jour** d'école.
 - 3.1. Maternelle journée complète : 8 h 45 à 15 h 30
 - 3.2. Primaire : 8 h 45 à 15 h 30
 - 3.3. Secondaire : 8 h 45 à 15 h 45
4. **Surveillance à l'extérieur des heures régulières d'ouverture (occasionnel) :**
 - 4.1. Une surveillance est organisée de **15 h 30 à 15 h 45** pour les enfants du primaire et du préscolaire qui attendent un grand frère ou une grande soeur du secondaire finissant à **15 h 45** pour rentrer à la maison.
 - 4.2. À **15 h 30**, les enfants du primaire et du préscolaire sont dirigés au service de garde et les frais inhérents vous sont facturés à partir de 16 h.
 - 4.3. À **16 h**, les enfants de **1^{re} année** sont dirigés au service de garde et les frais inhérents vous sont facturés.
 - 4.4. À **16 h**, les enfants de **2^e à 6^e année** sont dirigés dans les salles **d'étude** et les frais inhérents vous sont facturés.
5. **Étude et service de garde (régulier):**
 - 5.1. **Primaire et préscolaire:**
 - 5.1.1. Service de garde de **7 h à 8 h le matin, tous les jours de classe** (voir feuille Étude et service de garde)
 - 5.1.2. Étude et service de garde de **15 h 30 à 18 h le soir, tous les jours de classe** (voir feuille Étude et service de garde)
 - 5.2. **Secondaire :**
 - 5.2.1. Après **16 h**, une surveillance efficace ne peut être assurée pour les élèves qui, le soir, demeurent à attendre leurs parents. Nous demandons donc aux parents de prendre toutes dispositions afin que l'attente dans les cours de récréation et l'auditorium ne dépasse pas 15 minutes. Toutefois, les services suivants sont disponibles :
 - 5.2.2. Service de garde de **7 h à 8 h tous les jours de classe** (voir feuille Étude et service de garde)
 - 5.2.3. Étude de **16 h à 17 h tous les jours de classe** (voir feuille Étude et service de garde)
 - 5.2.4. De **17 h à 18 h** communiquer avec le surveillant de service à 17 h (voir feuille Étude et service de garde)
6. **Messages aux élèves :** Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des cours, seuls les **APPELS D'URGENCE** sont acheminés aux élèves. De plus, **entre 15 h 15 et 15 h 45, il nous est impossible de faire parvenir tout appel.**

CES SERVICES DÉBUTENT DÈS LE PREMIER JOUR DE CLASSE.

La Direction générale